



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 9 décembre 2021

Préavis municipal 8/2021 : Budget 2022

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2022, tel que présenté.

(Cette décision n'est pas soumise à référendum dans son ensemble)

Préavis municipal 9/2021 : Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements – Législature 2021-2026

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- de fixer le plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 à CHF 22'000'000.00.

Préavis municipal 10/2021 : Renouvellement du contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois (PJV)

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois,
- d'accepter de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants,
- de charger la Municipalité de la mise en œuvre de la présente décision, de l'application et du suivi du contrat, et de l'autoriser à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Chésereux, le 10 décembre 2021
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte



Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 10 décembre 2021 au 26 décembre 2021

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».